

2. L'aménagement de territoires spécifiques : les territoires ultramarins français

Les territoires ultramarins ou d'outre-mer sont les territoires français hors d'Europe. Ils sont majoritairement des îles (sauf la Guyane et la Terre Adélie), et comptent 2,7 millions d'habitants. Ils permettent à la France une présence planétaire car sont dispersés sur la plupart des océans. Grâce à eux la France dispose de bases militaires en dehors d'Europe et de la **2ème plus grande ZEE** au monde avec 11 millions de Km² de zones maritimes. Certains possèdent des ressources pour l'industrie (comme le nickel en Nouvelle Calédonie) et bénéficient d'une grande biodiversité.

Ces territoires ont des statuts particuliers : on distingue cinq **DROM** (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion et Mayotte) et 8 **COM**. Certains comme la Nouvelle Calédonie ont un statut particulier.

Ces territoires stratégiques pour la France connaissent cependant des **contraintes spécifiques** comme un fort éloignement de la métropole et leur **insularité** qui accentuent leur **isolement**. Situés pour la plupart en zone inter-tropicale, ils connaissent les risques climatiques comme **cyclones** ou tempêtes et fortes pluies mais sont aussi exposés aux séismes, tsunamis et **éruptions volcaniques** (montagne Pelé à la Martinique, Piton de la Fournaise à la Réunion).

Enfin ces territoires souffrent d'une réelle fracture économique et sociale : les **taux de chômage et de pauvreté** sont plus deux à trois fois plus élevés alors que le **coût de la vie** en raison des importations est très supérieur à celui de la métropole. L'absence de véritables activités industrielles rend ces territoires **dépendants** à la fois de la France mais aussi des seuls secteurs du tourisme et de l'agriculture.

Réduire les déséquilibres et combler les écarts de développement est donc l'objectif de la politique d'aménagement de ces territoires particuliers. Au nom de la **continuité territoriale**, l'État français doit garantir à ses citoyens d'outre-mer les mêmes services qu'à ceux de métropole. Des aides nationales complétées par le FEDER de l'Union européenne permettent de soutenir DROM et COM afin de développer :

- les **transports** (ports, aéroports..) indispensables pour rompre l'insularité et développer l'intérieur des îles (routes des Tamarins à la Réunion)
- le **tourisme** en construisant complexes hôteliers et stations balnéaires mais aussi en protégeant la biodiversité avec la création de parcs nationaux (parc national de la Réunion, parc amazonien en Guyane...)
- l'**agriculture d'exportation** (bananes Martinique, vanille de la Réunion, canne à sucre de la Guadeloupe...)
- l'**intégration régionale** de ces territoires encore souvent exclusivement tournés vers la France métropolitaine (pont sur l'Oyapock en Guyane face au Brésil, agrandissement des ports de Jarry à la Guadeloupe et de Possession à la Réunion pour capter une part du trafic maritime régionale)